Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-204-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-204

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIENT ABSENTS : MM. de GOUVION SAINT-CYR, PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- désigne M. FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016_205-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-205

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIENT ABSENTS : MM. de GOUVION SAINT-CYR, PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 MAI 2016
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 mai 2016.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-206-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-206

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget Principal pour 2016 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	2 034 930,74 €
- Dépenses	2 034 930,74 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	7 106 997,52 €
- Dépenses	7 106 997,52 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Principal 2016 pour un montant total de **9 141 928,26 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-207-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-207

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – BUDGET DE L'EAU
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget de l'Eau pour 2016 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	57 755,17 €
- Dépenses	57 755,17 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	250 053,64 €
- Dépenses	250 053,64 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget de l'Eau 2016 pour un montant total de **307 808,81 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-208-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-208

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : FINANCES – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – BUDGET LOCATIONS
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget « Locations » pour 2016 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	91 426,88 €
- Dépenses	91 426,88 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	354 924,86 €
- Dépenses	354 924,86 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS), Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget « Locations » 2016 pour un montant total de **446 351,74 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20160609-2016-209-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-209

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – BUDGET RESTAURATION
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget Restauration pour 2016 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	21 954,65 €
- Dépenses	21 954,65 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	34 412,28 €
- Dépenses	34 412,28 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE),
Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Restauration 2016 pour un montant total de **56 366,93 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-210-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-210

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : FINANCES - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016 – BUDGET CINEMA
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le Budget Supplémentaire du Budget Cinéma pour 2016 se présente de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT

- Recettes	14 465,87 €
- Dépenses	14 465,87 €

INVESTISSEMENT

- Recettes	1 483,70 €
- Dépenses	1 483,70 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : M. GRANDJEAN, Mme DI MARINO, M. VALOIS), Après avis de sa Commission des Finances,

- adopte le Budget Supplémentaire du Budget Cinéma 2016 pour un montant total de **15 949,57 €**.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-211-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-211

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : FINANCES - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – RAPPORT D'AFFECTATION – ANNEE 2015
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La loi du 13 Mai 1991 a institué une dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale au profit de certaines collectivités locales.

En application de ces dispositions légales, il est communiqué au Conseil Municipal l'emploi de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au titre de l'année 2015, dont le montant perçu est de **2 790 036 €**.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE
ANNEE 2015

ACTIONS ENTREPRISES

ACTIONS EN FAVEUR DE L'INSERTION SOCIALE

Subventions annuelles de fonctionnement aux associations et organismes intervenant dans les quartiers

ASAL (Association Interculturelle)	3 500 €
ASSOCIATION @'VENIR	10 000 €

MJC MAISON DES JEUNES PREVERT	38 300 €	
MJC CLEF	10 000 €	
POTENTIEL SOLIDARITE	300 €	
SOLEIL	200 €	
LES EPIS	70 100 €	
MILLE ET UNE FEUILLES	400 €	
JEUNESSE QUARTIER SUD LUNEVILLE	1 700 €	
LUN'ASSIC	400 €	
ENSEMBLE	500 €	
GROUPE ENTRAIDE MUTUELLE - FIL D ARIANE	300 €	
ALIE Animation Loisirs Insertion Echanges	300 €	
A.N.N.E. Ass Nancéienne pour un nouvel espace social	170 €	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES DE LUNEVILLE	760 €	
ASSOCIATION DES CONJOINTS SURVIVANTS (Veuves et Veufs)	100 €	
ASSOCIATION SOLIDARITE CONGO	250 €	
CONFEDERATION GENERALE DU LOGEMENT	200 €	
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT	180 €	
CROIX ROUGE - (Secourisme et Sang)	510 €	
EGLISE MENNONITE	155 €	
ENTRAIDE PROTESTANTE	355 €	
SECOURS CATHOLIQUE	510 €	
CADRE DE VIE	200 €	
LES BALLONS ROUGES	205 €	
VIE LIBRE	150 €	
BANQUE ALIMENTAIRE	480 €	
DISTRACTION DES MALADES	300 €	
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	415 €	
ASSOCIATION FAMILIALE	1 900 €	
TICKETS JEUNES	13 136 €	
CCAS	1 293 200 €	
	SOUS-TOTAL	**1 449 176 €**

Subventions exceptionnelles aux associations et organismes intervenant dans les quartiers en difficulté

AEIM FOYER LUNEVILLE	500	
ASAL	6 800	
@VENIR'	500	
CENTRE SOCIAL "LES EPIS"	1 500	
CIDF	400	
CRIL 54	500	
ENSEMBLE	500	
ENTRAIDE CHOMEURS	800	
CASE A MODELER	2 000	
POTENTIEL SOLIDARITE	500	
QUARTIERS SERVICES FIC	3 000	
DISPOSITIF REUSSITE EDUCATIVE	10 000	
	SOUS-TOTAL	**27 000 €**

Aide en faveur de l'insertion (prestations sur factures)

CROIX ROUGE INSERTION ADLIS	46 487	
INES	101 793	
QUARTIERS SERVICES	4 402	

FONJEP - MJC	61 413	
	SOUS-TOTAL	**214 095 €**

Valorisation des loyers d'associations à vocation sociale logées à titre gracieux

ASAL	43 683	
SOLEIL	5 051	
MILLE ET UNE FEUILLES	9 429	
CENTRE SOCIAL LES EPIS	99 529	
	SOUS-TOTAL	**157 692 €**

Frais Mairie Annexe QPV et Service Jeunesse

Valorisation du loyer	1 068	
Gaz	1 642	
Electricité	1 431	
Eau	183	
Téléphone	786	
Masse salariale Mairie annexe	112 628	
	SOUS-TOTAL	**117 738 €**

Valorisation du déficit des repas à vocation sociale

Crèche	57 457	
Résidences personnes âgées	32 555	
Repas scolaires « catégorie A » (6,48 - 2,70) x 25 669 repas =	97 028	
Repas scolaires « catégorie B » (6.48 - 3.45) x 5 996 repas =	18 168	
Repas scolaires « catégories C » (6.48 - 4.35) x 16 325 repas =	34 772	
	SOUS-TOTAL	**239 980 €**

Travaux d'investissement sur des sites à vocation sociale

MJC	1 230	
Centre Social Les Epis	102 737	
Résidence personnes âgées St Jacques	48 290	
Résidence personnes âgées Ménil	224 880	
Crèche	10 492	
Aménagement Niederbronn tranche 1	32 989	
Aménagement Niederbronn tranche 2	15 905	
Réhabilitation du Centre Ancien	28 896	
	SOUS-TOTAL	**465 419 €**

Subventions versées dans le cadre de l'aide sociale au personnel municipal

CGOS	38 500	
Mutuelle	40 800	
Chèques vacances	41 900	
Mutuelle part patronale	37 086	
	SOUS-TOTAL	**158 286 €**
	TOTAUX	**2 829 386 €**

Le Conseil Municipal,
Après avis de sa Commission des Finances,

- prend acte de l'emploi de la D.S.U. au titre de l'année 2015.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-212-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-212

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : FINANCES – AMORTISSEMENTS – BUDGET PRINCIPAL
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Depuis l'instauration de la M14 au 01 janvier 1997, les seuils et les cadences d'amortissements n'ont pas été modifiés.
Aussi, il est proposé au conseil municipal de les mettre à jour afin de les conformer au plus près de la réalité.

NATURE	DESIGNATION	DUREE AMORTISSEMENT
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 ans
2121	Plantations	3 ans
203	frais d'études, de recherche et de développement	5 ans
2156	matériels et outillages d'incendie	5 ans
2157	matériel et outillage de voirie	5 ans
2158	autres installations, matériels et outillages techniques	5 ans
2183	matériel de bureau et informatique	4 ans
2184	mobilier	5 ans
2188	autres immobilisations corporelles	5 ans
2128	Autres agencements et amenagement de terrains	10 ans
21316	Equipement du cimetière	10 ans

NATURE	DESIGNATION	MONTANT H.T.	DUREE AMORTISSEMENT
2132 2135 215	Immeuble de rapport Inst.générales,agenc. ,améng. des constructions Inst. , matériels et outillages techniques	< 10 000,00 € > 10 000,00 €	5 ans 15 ans
2152	Véhicules de transport	< 20 000,00 € > 20 000,00 €	5 ans 10 ans
204	Subventions d'équipement	<30 000,00 € >30 000,00 €	5 ans 15 ans

La durée d'amortissement reste de 1 an pour les montants annuels inférieurs où égaux à 1 500,00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- fixe comme indiqué ci dessus les seuils et les durées d'amortissement du budget principal.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-213-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-213

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS, LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS ET L'ETAT
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

L'État, constatant la progression des écarts de développement entre les centres des grandes métropoles, et les centres des aires urbaines secondaires, a lancé un programme de revitalisation destiné à conforter la présence de centres-bourgs dynamiques et attractifs dans des zones péri-urbaines.

Partenaire historique des collectivités territoriales, la Caisse des Dépôts s'engage auprès des communes et des intercommunalités pour les accompagner dans leur projet de redynamisation des centres-bourgs. Cet engagement s'est, notamment, traduit par la conclusion d'un partenariat, en date du 30 mars 2016 et pour une durée de 3 ans, avec l'Association des Maires de France.

Le dispositif dit « Démonstrateurs Centres Villes 21 » accompagnera ainsi une dizaine de villes et collectivités à l'échelle nationale dans une démarche d'expérimentation et d'innovation pour rechercher une attractivité nouvelle de leur centre-ville. L'objectif est de tester sur une durée de 24 mois l'efficience de nouveaux dispositifs sur les thématiques du commerce, de l'habitat et du tourisme, avant d'envisager leur généralisation.

En lien avec la Ville de Lunéville et la Communauté de Communes du Lunévillois, le Centre Ancien de Lunéville a ainsi été retenu par la Caisse des Dépôts au titre des sites expérimentaux, dits « démonstrateurs ».

Une convention de partenariat, dont le projet est annexé à la présente délibération, précise les axes de l'expérimentation.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention de partenariat entre la Ville, la Communauté de Communes du Lunévillois, la Caisse des Dépôts et Consignations et l'Etat, dont le projet est annexé à la présente délibération,

- autorise le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-214-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-214

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIERE D'EFFICACITE ENERGETIQUE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

L'ouverture à la concurrence pour l'approvisionnement en gaz naturel est devenue une obligation pour les collectivités depuis le 1er janvier 2015 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle de plus de 200 MWh et depuis le 1er janvier 2016 pour les bâtiments ayant une consommation annuelle de plus de 30 MWh.

Cette obligation a changé complètement l'accès à l'énergie qui doit désormais se faire par un marché public adapté. Le groupement de commandes du Grand Nancy élaboré en conséquence et opérationnel depuis le 1er janvier 2015 a permis de répondre à cette obligation et de réduire l'ensemble des factures de gaz naturel des quelques 90 membres volontaires.

Ce dernier groupement était basé sur une durée de deux ans et arrive donc à échéance fin décembre 2016. Il convient désormais de relancer un groupement de commandes pour la période 2017-2018.

Une proposition de groupement

Pour donner suite aux résultats obtenus avec le groupement 2015-2016, le Grand Nancy propose de renouveler l'expérience avec le lancement d'un nouveau groupement devant être opérationnel dès le 1er janvier 2017 pour une période de deux ans et ouvert aux collectivités et partenaires sur le territoire lorrain.

Ce groupement permet :

- ✓ D'assurer un volume intéressant pour les fournisseurs qui concentrent leurs réponses sur ce type de marché,
- ✓ D'assurer une réponse pour les petits consommateurs qui, au regard de leur volume d'achat, ne peuvent faire jouer une grosse concurrence,

- ✓ D'accompagner les consommateurs dans les démarches administratives, juridiques et techniques.

L'ouverture du marché à la concurrence pour la fourniture de gaz naturel a supprimé de fait certains tarifs historiques de vente. Il est donc très difficile de se prononcer sur les prix que le groupement peut obtenir car cela dépendra du cours du marché le jour de la demande de cotation.

L'effet masse d'un groupement local permet tout de même d'obtenir un prix groupé plus intéressant tout en déléguant la gestion administrative des contrats.

Le Grand Nancy se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie, de veille et de suivi.

Une indemnisation des frais pour le coordonnateur

Dans le cadre du groupement de commandes, l'ingénierie et les moyens mis en place par le Grand Nancy sont conséquents. Une participation financière versée par les membres est prévue chaque année à hauteur de :

- 0,4 € par MWh pour les partenaires situés sur le territoire du Grand Nancy
- 0,5 € par MWh pour les partenaires situés en dehors de l'agglomération

Soit une indemnité de moins de 1 % des tarifs observés (entre 55 et 65 €/MWh).
Un plafond de 10.000 € est mis en place pour les partenaires ayant de grosses consommations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Abstentions : MM. BAUCHE et DELBARRE)
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et notamment son article 28,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vu la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Nancy en date du 1er avril 2016,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Lunéville d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique pour ses besoins propres,

Considérant qu'eu égard à son expérience, la Communauté Urbaine du Grand Nancy entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

- approuve l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique coordonné par la Communauté Urbaine du Grand Nancy en application de sa délibération du 1er avril 2016,

- prend acte que la participation financière de la Ville de Lunéville est fixée et révisée conformément à l'article 6 de l'acte constitutif,

- autorise le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-215-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-215

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : PATRIMOINE BATI – DEMANDE DE SUBVENTION AUDIT ENERGETIQUE
RAPPORTEUR : M. FRASNIER

La maîtrise des consommations d'énergie est aujourd'hui une nécessité environnementale et financière.

Aussi, la ville envisage-t-elle de mettre en place un contrat d'efficacité énergétique sur les équipements thermiques du patrimoine bâti de la collectivité.

Pour mener à bien ce projet, elle souhaite s'attacher les services d'une mission d'assistance d'ordre technique, juridique et financière pour la conception, le lancement, la conduite de la procédure de passation du contrat d'efficacité énergétique, le choix d'une équipe prestataire, la réalisation et la réception des travaux ainsi que le suivi du contrat.

Dans le cadre de cette mission d'assistance, le futur prestataire aura en charge de réaliser un audit énergétique préalable d'aide à la décision pour définir la situation de référence et des programmes d'actions selon différents scénarios d'amélioration énergétique, conformément au cahier des charges audit énergétique type de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie).

L'ADEME soutient financièrement cette démarche d'audit énergétique du patrimoine bâti avec un taux d'aide maximum fixé à 70 % lorsque ce dernier est réalisé selon le cahier des charges type et qu'il concerne au moins 50 % du patrimoine total.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission Développement et Aménagement de la Ville,

- sollicite une demande d'aide pour financer cet audit énergétique auprès de l'ADEME,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

- précise que les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2016, nature 6226, fonction 020, enveloppe 5620.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-216-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-216

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : SERVICE AFFAIRES SCOLAIRES – ACCUEIL DE LOISIRS
RAPPORTEUR : Mme RELOT

Dans le cadre de l'accueil de loisirs « l'Ile aux Vacances » pour les mois de juillet et août 2016, plusieurs associations interviendront pour des activités sportives, culturelles et de pleine nature :

- le conservatoire des broderies de Lunéville
- l'association la Galopade
- l'association la Carache Lunévilloise
- l'association de canoë-kayak de Lunéville

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer les conventions ci-jointes,

- décide de verser aux différentes associations des prestations financières correspondant à leurs interventions, à savoir :

- 546 € (cinq cent quarante-six euros) pour 6 séances de 2h30 au Conservatoire des Broderies de Lunéville

- 540 € (cinq cent quarante euros) pour 2 séances à la journée et 1 séance à la matinée à l'association La Galopade

✗ 150 € (cent cinquante euros) pour 3 séances de 3h à l'association La Carache Lunévilloise

✗ 900 € (neuf cents euros) pour 3 séances de 6 heures à l'association Canoë-Kayak Lunéville

- précise que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2016, fonction 421, nature 611, enveloppe 9509 pour les activités de l'Île aux vacances.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-217-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-217

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTIONS – CLUBS SPORTIFS DE LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. BARDOT

1 – CARACHE LUNEVILLOISE – TEAM MAVER

La Carache Lunévilloise organisera le championnat de France de 2ème division de pêche sportive au coup minimes, cadets et juniors les 2 et 3 juillet prochains aux étangs Thiriet.

A cet effet, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 10 650 € dont une valorisation du bénévolat à hauteur de 7 200 €.

La Commission propose une subvention de 250 €.

2 – LUNEVILLE ATHLETIC CLUB

Le Lunéville Athlétic Club accueillera les Championnats de Lorraine d'Athlétisme les 11 et 12 juin prochains au stade Fenal, avec la participation de 550 athlètes.

A cette occasion, le club sollicite une aide financière de la Ville.

Le budget prévisionnel de la manifestation est de 8 100 € dont une valorisation du bénévolat à hauteur de 3 000 €.

La Commission propose une subvention de 250 €.

3 – CERCLE D'ESCRIME LUNEVILLOIS

Le Cercle d'Escrime Lunévillois sollicite une aide financière de la Ville afin de faire face aux frais engagés par le club pour l'escrimeuse Carole CHARROY, pour sa participation aux Championnats d'Europe Vétérans au sein de l'équipe de France Epée qui se sont déroulés à Medway (Royaume-Uni) du 05 au 09 mai 2016.

Le coût total de ce déplacement est de 923 €.

La Commission propose une subvention de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide d'attribuer

- 250 € à la Carache Lunévilloise,
- 250 € au Lunéville Athlétic Club,
- 150 € au Cercle d'Escrime de Lunéville.

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2016, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23 153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-218-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-218

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : SPORTS – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS – FC LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. BARDOT

La Ville de Lunéville, dans le cadre de sa politique de promotion de son image et de l'attractivité de son territoire, souhaite encourager et soutenir la vie associative en apportant une aide financière aux associations sportives évoluant dans un championnat de niveau national.

L'article 10 de la loi du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques impose au service municipal gestionnaire d'établir une convention avec l'association lorsque le montant annuel de la subvention dépasse 23 000 euros.

L'association FC Lunéville, pour la saison 2016/2017, en plus de sa subvention de fonctionnement, bénéficiera d'une aide financière d'un montant de 31 500 euros pour son accession en championnat de France Amateur 2, mandatée sous forme de subvention exceptionnelle.

La présente convention ne pourra être renouvelée si l'un des objectifs suivant n'est pas atteint :

- maintien de l'équipe première en Championnat de France Amateur 2,
- accession de l'équipe senior 2 en Championnat de Ligue,
- ouverture d'une section sportive football au Lycée Ernest Bichat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Mme DI SANGRO ne participe pas au vote),
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec le FC Lunéville et ses éventuels avenants,

- précise que la dépense d'un montant de 14 000 € est prévue au B.S. 2016, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153. Cette dernière sera mandatée dès réception de la convention signée par les deux parties,

- s'engage à inscrire les crédits complémentaires (17 500 €) au B.P. 2017.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-219-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-219

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. TALLOT (pouvoir M. LAMBLIN), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : JEUNESSE – VERSEMENT DE SUBVENTION – ASSOCIATION « LUNÉVILLE AMBIANCE MUSIQUE ROCK »
RAPPORTEUR : M. BARDOT

La Ville de Lunéville, dans le cadre de sa politique jeunesse de soutien aux projets associatifs et événementiels en période estivale, souhaite contribuer à l'organisation d'un concert, place de la 2ème Division de Cavalerie, le 1er juillet 2016.

Afin de soutenir l'association «Lunéville Ambiance Musique Rock», il est proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de 1 000 €, sous réserve de la réalisation effective du concert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- décide de verser une subvention de 1 000 € à l'association « Lunéville Ambiance Musique Rock » sous réserve de la réalisation effective du concert,

- précise que les crédits sont prévus au budget 2016, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23152.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-220-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-220

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : COMMUNICATION – CONVENTION DE SOUTIEN AVEC L'ASSOCIATION LE CRI DES LUMIERES
RAPPORTEUR : Mme VELTIN-DESSAUVAGES

Depuis 2013, la Ville de Lunéville, dans sa volonté de développer l'attractivité de la commune, s'implique fortement aux côtés d'associations lunévilloises – Le CRI des Lumières notamment –, pour mettre en place des actions ayant vocation à participer au projet global de valorisation de la cité.

Après le succès remporté en 2014 par l'exposition de photographies de Doisneau, pour l'intérêt suscité par la première édition de l'opération *Lunéville, territoire de l'image*, l'objectif est de poursuivre dans cette voie.

En 2016, Eric Didym, directeur artistique du CRI des Lumières, a proposé d'exposer les photographies réalisées dans le cadre de l'atelier pour enfants "Dessine-moi la ville".

Les participants sont de jeunes Lunévillois qui seront ainsi mis en valeur grâce à la mise en place d'une exposition portée et organisée par l'association Le CRI des Lumières, dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires, visible dans le hall d'accueil de l'Hôtel de Ville du 17 juin au 16 septembre 2016 et qui sera intégrée à la programmation de la deuxième édition de *Lunéville, territoire de l'image*.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le versement d'une somme de 5 000 € à l'association Le CRI des Lumières afin d'organiser cette exposition à vocation promotionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (<u>Abstentions</u> : Mme PAILLARD, M. RECOUVREUR, Mme DI SANGRO, M. HAUVILLER)
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le maire à signer la convention de soutien annexée à la présente délibération,

- autorise le versement d'une somme de 5 000 € au CRI des Lumières, association ayant son siège au Château de Lunéville,

- précise que les crédits sont prévus au budget supplémentaire 2016, nature 611, fonction 023, enveloppe 19960.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-221-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-221

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : FETES ET MANIFESTATIONS – EVENEMENT « TOURNEE TF1 – DANSE AVEC LES STARS » LE 26 AOUT 2016
RAPPORTEUR : Mme VIROUX

La Ville de Lunéville accueille l'événement «Tournée TF1 – Danse avec les stars » le vendredi 26 août 2016 avec le Groupe TF1. Cette manifestation aura lieu sur la place Léopold toute la journée et le spectacle débutera à 20h45.

La Ville de Lunéville prendra à sa charge l'intégralité du spectacle, la restauration et l'ensemble des frais liés à l'organisation.

Le budget prévisionnel de cette animation s'élève à 36 000 €. La Ville de Lunéville prendra à sa charge la somme de 19 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette manifestation et notamment les contrats,

- précise que les dépenses, d'un montant de 19 000 €, sont prévues sur le B.P. 2016, fonction 024, nature 611, enveloppe 5048, pour la cession de spectacle, nature 611, enveloppe 5046, pour le gardiennage et nature 6257, enveloppe 780, pour la restauration.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-222

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ENTRE LA VILLE DE LUNEVILLE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUNEVILLOIS (C.C.L.)
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Il est rappelé à l'assemblée la délibération n° 2014-362 du 13 novembre 2014 validant la mise a mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Lunéville à la C.C.L. afin d'assurer la mission de coordonnateur informatique.

Dans le cadre de la mise en place de la mutualisation entre la Ville de Lunéville et la C.C.L., il apparaît cohérent que la C.C.L. soit l'employeur principal du coordonnateur des services informatiques et que cet agent soit mis à disposition de la Ville de Lunéville.

Conformément aux besoins de la Ville de Lunéville et de la C.C.L, il est proposé une mise à disposition à hauteur de 50 % d'un temps complet.

Cet agent aura pour missions :

- de coordonner le fonctionnement des services afin de les optimiser,
- d'assurer le développement des logiciels pour répondre aux besoins,
- de développer la dématérialisation dans le fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition entre la Ville de Lunéville et la C.C.L., ci-jointe.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer la convention, ci-jointe, de mise à disposition d'un agent avec la Communauté de Communes du Lunévillois pour effectuer la mission de coordonnateur des services informatiques à compter du 1er janvier 2016,

- précise que la dépense est prévue au Budget Primitif 2016 nature 6218, fonction 020, enveloppe 23108.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-223-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-223

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – VERSEMENT DE SUBVENTION – CAPS FOYER D'ACCUEIL SPECIALISE
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE

Le Foyer d'Accueil Spécialisé CAPS de Badonviller propose d'organiser, en partenariat avec la Ville de Lunéville, le CCAS, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, le Comité Départemental Handisport et des structures associatives locales (Asal, Centre Social Les Épis, MJC Jacques Prévert) un après-midi festif à l'attention de la population de Lunéville le mercredi 5 octobre 2016.

De nombreuses activités ludiques et animations seront proposées au cours de cette journée qui se déroulera sur la Place Léopold et au Salon des Halles : arts du cirque, jeux anciens, chamboule-tout, atelier d'habilité, initiation à la sarbacane, au tir laser et au tricycle, machine à danser, lâcher de ballons, réalisation d'une œuvre artistique…

Cette manifestation a pour objectif de sensibiliser la population de Lunéville au handicap dans le but de renforcer le respect de l'autre et de ses différences.

Afin de soutenir la structure pour l'organisation de cette journée, le service Politique de la Ville propose d'accorder au Foyer d'Accueil Spécialisé CAPS de Badonviller une subvention exceptionnelle de 500 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le versement d'une subvention municipale de 500 € au Foyer d'Accueil Spécialisé CAPS de Badonviller sous réserve de l'organisation de la manifestation,

- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2016, nature 6574, fonction 523, enveloppe 23 159.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-224-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-224

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : RESTAURATION MUNICIPALE – VILLE DE LUNEVILLE / C.C.A.S. - AVENANT N° 8
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par délibération du 26 septembre 1997, le Conseil Municipal a autorisé le Maire de Lunéville à passer une convention avec le Centre Communal d'Action Sociale pour la fourniture de repas en provenance de la cuisine centrale municipale.

Il convient d'actualiser les tarifs pour cette prestation en procédant à la signature d'un avenant à cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- autorise le Maire à signer l'avenant n° 8, ci-annexé, relatif à la convention de fourniture de repas entre la Ville et le C.C.A.S. et portant modification de l'article 5, relatif à la facturation, à compter du 1er juillet 2016, ainsi que tout autre avenant ayant trait à l'actualisation des tarifs.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20160609-2016-225-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-225

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : ASSURANCES – REGLEMENT DE SINISTRES
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Dans le cadre de deux sinistres concernant, d'une part un contrat « dommages-ouvrage », et d'autre part un contrat « responsabilité civile des tiers », à savoir :

- infiltrations survenues dans les vestiaires du stade Fenal,

- dégradations de barrières et de potelets, sis giratoire avenue du Général de Gaulle le 21 novembre 2015,

les compagnies d'assurances viennent de nous faire parvenir deux indemnités d'un montant respectif de 27 231 € et 650,37 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Après avis de sa Commission des Finances,

- accepte le versement d'indemnités pour un montant total de 27 881,37 €,

- précise que la recette sera imputée sur la nature 7788, fonction 01, enveloppe 4982.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-226-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-226

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : AFFAIRES GENERALES – SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS A L'ORGANISATION DES JO 2024
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

La Ville de Paris a fait acte de candidature pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Cette candidature, si elle était retenue par le Comité International Olympique en 2017, aurait un impact considérable pour Paris, mais aussi pour l'ensemble du territoire métropolitain et de l'outre-mer, notamment à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, l'accueil des visiteurs et le développement de la pratique sportive.

L'Association des Maires de France, considérant qu'il s'agirait d'un atout pour la France en cas de succès, est mobilisée pour cette candidature, et propose aux communes de délibérer pour signifier leur soutien à ce projet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer sur le principe de son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403296-20160609-2016-227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-227

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : SPORTS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION HANDISPORT LUNEVILLE
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Le jeune nageur polyhandicapé du Lunévillois, Théo Curin, a été retenu par la Fédération Française Handisport pour participer aux jeux paralympiques de Rio qui se dérouleront du 7 au 18 septembre 2016.

Le budget prévisionnel de cette participation s'élevant au total à 11 000 € (hébergement, frais de séjour, transport, billet d'entrée et frais divers), il est proposé au Conseil Municipal d'abonder la participation de l'association -qui participe à hauteur de 2 000 € de fonds propres- par une subvention municipale exceptionnelle d'un montant de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 € à l'association Handisport Lunéville, sous réserve de la participation effective de Théo Curin aux jeux paralympiques de Rio et de l'affectation de l'intégralité de cette somme à cette fin.

- précise que les crédits sont prévus au Budget 2016, nature 6574, fonction 020, enveloppe 23 161.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPEDITION CONFORME
LE MAIRE,
JACQUES LAMBLIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
054-215403296-20160609-2016-228-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/06/2016

Ville de LUNÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2016-228

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 9 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 3 juin 2016, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, BREGEARD, TALLOT, Mmes VELTIN-DESSAUVAGES, VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. M. de GOUVION SAINT CYR, Mmes GUILLEMOT, FLEURANTIN, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. HAUVILLER, COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, M. FLAVENOT, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : Mme BAGARD (pouvoir Mme VIROUX), M. CHAUMET (pouvoir M. HAUVILLER), Mme JOCHAUD DU PLESSIX (pouvoir Mme VELTIN-DESSAUVAGES), M. AUBERT (pouvoir Mme PAILLARD), Mme WALTER (pouvoir M. FLAVENOT), M. GRANDJEAN (pouvoir Mme DI MARINO).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 13 juin 2016.

OBJET : DOMAINE COMMUNAL – ACQUISITION DU TERRAIN SITUE 34 RUE ERNEST BICHAT
RAPPORTEUR : M. LAMBLIN

Par délibération datée du 13 novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser l'acquisition par l'EPFL de la parcelle cadastrée section AH n° 507 sise 34 rue Ernest Bichat à Lunéville, d'une superficie de 6 922 m², conformément à la convention de veille active et de maîtrise foncière opérationnelle datée du 30 octobre 2009 et de fixer le prix de cette acquisition à 231 000 €.

Cette acquisition a été effectuée par acte notarié daté du 9 juin 2015.

Afin de mener à bien le projet d'ouverture à l'urbanisation de la partie sud de cette parcelle (la partie nord abritant les jardins maraîchers de Zola), il est nécessaire que la Ville se rende propriétaire de ce terrain.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition sur l'EPFL de la parcelle cadastrée section AH n° 507 sise 34 rue Ernest Bichat au prix de 234 820,62 € dont 636,77 € de TVA .

Cependant, et conformément à la convention d'octobre 2009 incluant dans son article 5 une actualisation, les sommes à rembourser à l'EPFL se décomposeront ainsi :

EPFL / BICHAT 234 820,62 € TTC 234 183,85 € H-T	Capital H-T	TVA	Actualisation	A rembourser
2016	46 836,77 €	636,77 €	0,00 €	47 473,54 €
2017	46 836,77 €	0,00 €	1 873,47 €	48 710,24 €
2018	46 836,77 €	0,00 €	1 405,10 €	48 241,87 €
2019	46 836,77 €	0,00 €	936,74 €	47 773,51 €
2020	46 836,77 €	0,00 €	468,37 €	47 305,14 €
TOTAUX	**234 183,85 €**	**636,77 €**	**4 683,68 €**	**239 504,30 €**

Aussi, l'inscription au budget supplémentaire de la somme de 48 000 € sur la nature 2151 ne permettant pas l'intégration dans notre patrimoine du terrain acquis et d'en constater la dette, il y a lieu de présenter la décision modificative suivante :

D.M.	Natures	Dépenses	Recettes
BS page 14	2151	-48 000,00 €	
Acquisition	2111	234 820,62 €	
Capital à Rembourser	16876		234 820,62 €
à Rembourser en 2016	16876	47 473,54 €	
Ecriture d'équilibre	1641		-526,46 €
	TOTAL	**234 294,16 €**	**234 294,16 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise l'acquisition sur l'EPFL de la parcelle cadastrée section AH n° 507 sise 34 rue Ernest Bichat à Lunéville, d'une superficie de 6 922 m²,

- fixe le prix de cette acquisition à 234 820,62 € dont 636,77 € de TVA ,

- adopte le plan prévisionnel de remboursement présenté par l'EPFL pour un montant total de 239 504,30 €,

- adopte la décision modificative ci-dessus détaillée, équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant total de 234 294,16 €,

- autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le neuf juin deux mille seize.

POUR EXPÉDITION CONFORME
LE MAIRE
JACQUES LAMBLIN